

	ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE HABITABLES 2021-2024 24/06/2023 - Régate 1F1H1B Grade : 5C - Code : CL	
---	--	--

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la voile FFV et règlement Osiris*.
1.4 Marée à La Rochelle - la Pallice : BM 15h37 (2.36 m) - PM 21h29 (5.10 m) coeff 50

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.2 Le signal d'avertissement de la première course sera à **13h55**

9. LE PARCOURS (20 milles)

Départ : entre le bateau comité à laisser à tribord et la bouée CNLR à laisser à bâbord
Bouée de dégagement : Ouest Minimes
Marie-Anne à laisser à Bâbord (en souriant au bateau comité pour la photo)
Filières de la rade des basques à laisser à tribord (sans entrer dans le quadrilatère des filières)
Roche du Sud à laisser à Tribord
Balise Lavardin et ses dangers à laisser à tribord (sans rentrer dans le triangle du danger de Lavardin)
Arrivée : entre la Ouest Minimes à laisser à bâbord à moins de 3 longueurs et le phare du bout du monde à laisser à tribord

Ces parcours seront rappelés ou modifiés à la VHF au moins 15 min avant le départ.

Le comité course pourra s'autoriser à effectuer une modification de parcours en cours de course avec information VHF préalable.

10. MARQUES

Les marques de parcours potentielles sont (liste non exhaustive) :

Ouest Minimes, cardinale Ouest 46° 08' 01.40" N, 1° 11' 31.63" W	Marie-Anne, cardinale Ouest 46° 09' 11.98" N, 1° 15' 04.78" W	Roche du Sud, cardinale Ouest 46° 06' 22.08" N, 1° 15' 12.82" W
Bouée CNLR cylindrique orange (départs)	Lavardin, Balise danger isolé 46° 08' 05.24" N, 1° 14' 31.39" W	

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

Il est rappelé que les cargos sont prioritaires en particulier dans l'entrée du chenal de la Pallice et qu'il est dangereux et interdit de croiser devant à moins de 300 m.

12. LE DEPART

- 12.1 Suivant §9
12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
12.5 Les bateaux identifiés OCS (départ prématuré) pourront être appelés sur le canal VHF une minute après le départ.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 Suivant §10
14.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heures GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre par VHF au bateau comité dans les dix minutes de son arrivée.

Proclamation des résultats, remise des prix et pot de l'amitié au club au moins 30 minutes après l'arrivée du dernier bateau.

19. REGLES DE SECURITE

(rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

- 19.1a **Une VHF** en état de fonctionnement est **obligatoire** pour tout bateau.
19.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.
19.1c L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent d'une brassière pour tous.
Le port de brassière pour les équipages **peut être obligatoire sur demande du bateau comité** (pavillon Y / VHF).
19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
19.3 **CANAL VHF 74**

ARBITRE DESIGNE :

Président du comité de course : Christophe SARTI – 06 78 79 42 92

Bateau Comité : Jack Potes 3 – Océanis 51.1